



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25140281

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

24 OCT. 2025

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : 0410 394 132

Nom

(en entier) : **ŒUVRES SOCIALES LIBERALES**

(en abrégé) : **OSL**

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : rue Childéric 15 - 7500 TOURNAI

Objet de l'acte : Modification statutaire

En sa séance du 27 juin 2025, sur proposition de Monsieur le Président Pierre Tromont, l'Assemblée Générale de l'ASBL Œuvres Sociales Libérales a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 10 des statuts comme suit :

Article 10. L'Assemblée générale est composée de maximum vingt membres effectifs. Tous les membres effectifs ont le droit d'assister et de participer en personne à l'assemblée générale. Ils ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale, chacun disposant d'une voix.

Les membres effectifs qui ne peuvent assister à une réunion peuvent être représentés par d'autres membres. Chaque membre peut être porteur d'au maximum une procuration.

Le Président,

Pierre Tromont

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).